

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
ENTREPRISE METRO D'ALGER

Numéro d'identifiant fiscal (NIF) : 00016001456642

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS
MINIMALES N°06/2025**

Conformément à l'article 46 de la loi n°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 61 Décret présidentiel n° 15-247 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'Entreprise Métro d'Alger Maître d'Ouvrage Délégué lance un avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales portant sur :

**" ÉTUDE D'IDENTIFICATION, DE FAISABILITÉ ET DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET
DÉTAILLÉE DE L'EXTENSION OUEST DU TRAMWAY DE CONSTANTINE "**

Les études seront menées en trois étapes :

ÉTAPE 1 : ÉTUDE D'IDENTIFICATION

ÉTAPE 2 : ÉTUDES DE FAISABILITÉ

ÉTAPE 3 : ÉTUDES D'AVANT-PROJET DÉTAILLÉE « APD »

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse aux bureaux d'études ou aux groupements de bureaux d'études ayant les capacités techniques, financières et professionnelles minimales suivantes :

I. Cas de bureau d'étude seule :

1- Capacités techniques :

- a. Le Bureau d'études soumissionnaire seul doit avoir réalisé au cours des vingt (20) dernières années à compter de l'année 2005 à ce jour, au moins un (01) projet d'étude d'une (01) ligne de Tramway ou de Métro ou d'une ligne Ferroviaire, d'un linéaire minimum de trois (3) Km pour le Tramway et Métro et vingt (20) Km pour le Ferroviaire. Ces références doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution des maîtres d'ouvrages concernés.

Le soumissionnaire peut se prévaloir des capacités de sous-traitants locaux ou étrangers, sous condition de présenter un engagement formel de sous-traitance déclaré. Cet engagement sera complété par un acte de relation juridique de sous-traitance pour l'attributaire du présent Marché).

Seules les attestations de bonne exécution qui correspondent aux prestations réceptionnées définitivement seront prises en compte.

Les attestations de bonne exécution qui ne sont pas rédigées en langue arabe ou française doivent être accompagnées d'une traduction dans l'une de ces deux langues.

Dans le cas où l'attestation de bonne exécution est délivrée pour un Groupement de bureaux d'études, la quote-part du soumissionnaire doit être identifiée séparément.

Seules les attestations de bonne exécution qui correspondent aux prestations réceptionnées définitivement seront prises en compte.

- b. Le Directeur de projet ou le Chef de projet doit justifier un diplôme d'ingénieur d'état ou Master (ou plus) (ou équivalent pour les diplômes obtenus à l'étranger) et avoir occupé le poste de Directeur ou Chef de projet d'au moins un projet d'étude de Tramway ou de Métro ou d'une ligne Ferroviaire avec une expérience professionnelle minimale de cinq (05) années dans ce poste. Ces qualifications doivent être justifiées par le diplôme, les attestations d'expérience et par le curriculum vitae (en indiquant dans le curriculum vitae les dates de début et de fin des postes occupés).

2- Capacités financières :

Le bureau d'études soumissionnaire seul doit avoir réalisé, sur une période de (05) cinq années allant de 2020 à 2024, un chiffre d'affaires moyen des (03) trois meilleurs exercices, supérieur ou égal 150 000 000 Dinars algériens.

3- Capacités professionnelles :

Le bureau d'études soumissionnaire seul doit disposer d'un **agrément** en cours de validité, délivré par le secteur des Travaux Publics incluant l'un ou plusieurs des codes d'activités **1101, 1102, 1103, 1104, 1106, 1107, 1108, 0109, 0201, 0207, 0211, 0213 et 0216**, conformément à l'Arrêté du 23/09/2008 portant approbation de la nomenclature des activités d'études et d'ingénierie du secteur des travaux publics soumises à agréments.

Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément mais un statut ou décret de création ou exonération délivré par le ministère concerné.

Si l'une des conditions d'éligibilité reprises dans le présent article n'est pas satisfaite, l'offre du soumissionnaire seul sera rejetée systématiquement.

II. Cas de groupement de bureaux d'études :

Le Groupement momentané de bureaux d'études doit se présenter sous la forme d'un groupement momentané de bureaux d'études conjoints.

Le mandataire (Chef de file) du Groupement momentané de bureaux d'études conjoints est obligatoirement solidaire, pour l'exécution du Marché, de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Service Contractant.

Le mandataire (Chef de file) du Groupement momentané de bureaux d'études doit répondre aux mêmes conditions d'une entreprise seule.

1- Capacités techniques :

- a. Le Groupement de bureaux d'études doit avoir réalisé au cours des vingt (20) dernières années à compter de l'année 2005 à ce jour, au moins un (01) projet d'étude d'une (01) ligne de Tramway ou de Métro ou d'une ligne Ferroviaire, d'un linéaire minimum de trois (3) Km pour le Tramway et Métro et vingt (20) Km pour le Ferroviaire. Ces références doivent être dûment justifiées par des attestations de bonne exécution des maîtres d'ouvrages concernés.

Le Groupement de bureaux d'études peut se prévaloir des références de sous-traitants locaux ou étrangers, sous condition de présenter un engagement formel de ces sous-traitances. (Cet engagement sera complété par un acte de relation juridique de sous-traitance pour l'attributaire du présent Marché).

Les références de sous-traitants étrangers doivent être authentifiées par les autorités consulaires Algériennes du pays d'origine de ces sous-traitants.

Dans le cas où l'attestation de bonne exécution est délivrée pour un Groupement de bureaux d'études, la quote-part et les missions du soumissionnaire doivent être identifiées séparément.

Seules les attestations de bonne exécution qui correspondent à des prestations achevées seront prises en considération.

- b. Le Groupement doit disposer d'un Directeur de projet ou d'un Chef de projet qui doit justifier un diplôme d'ingénieur d'état ou Master (ou plus) (ou équivalent pour les diplômes obtenus à l'étranger) et avoir occupé le poste de Directeur ou Chef de projet d'au moins un projet d'étude de Tramway ou de Métro ou d'une ligne Ferroviaire avec une expérience professionnelle minimale de cinq (05) années dans ce poste. Ces qualifications doivent être justifiées par le diplôme, les attestations d'expérience et par le curriculum vitae (en indiquant dans le curriculum vitae les dates de début et de fin des postes occupés).

2- Capacités financières :

Le mandataire (Chef de file) du Groupement doit avoir réalisé, sur une période de (05) cinq années allant de 2020 à 2024, un chiffre d'affaires moyen des (03) trois meilleurs exercices, supérieur ou égal 150 000 000 Dinars algérien.

3- Capacités professionnelles :

Chaque membre du groupement de bureau d'étude doit disposer d'un agrément en cours de validité, délivré par le secteur des Travaux Publics incluant l'un ou plusieurs des codes d'activités **1101, 1102, 1103, 1104, 1106, 1107, 1108, 0109, 0201, 0207, 0211, 0213 et 0216**, conformément à l'Arrêté du 23/09/2008 portant approbation de la nomenclature des activités d'études et d'ingénierie du secteur des travaux publics soumises à agréments.

Les bureaux d'études publics ne sont pas tenus de produire un agrément mais un statut ou décret de création ou exonération délivré par le ministère concerné.

Si l'une des conditions d'éligibilité reprises dans le présent article n'est pas satisfaite, l'offre du soumissionnaire en groupement sera rejetée systématiquement.

Les bureaux d'études intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

ENTREPRISE MÉTRO D'ALGER
"Direction Juridique et Marchés"
170 B, Rue HASSIBA BEN BOUALI, El HAMMA, Alger
Tel : 023 51 20 06/08/36 - Fax : 023 51 20 14
Email : djm@metroalger.dz

Contre paiement de la somme de cinquante mille Dinars Algériens (50 000,00 DA), le versement de cette somme se fera au compte N° 001006200300300068 clé 43, ouvert auprès de la Banque Nationale d'Algérie, Sise : 12 BD ZIROUT YOUNES, Alger.

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou son représentant dûment désigné.

Dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le chef de file ou son représentant dûment désigné.

La durée de préparation des offres est de quarante-cinq (45) jours, à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur la presse (quotidien en langue arabe et un quotidien en langue française), le BOMOP et le portail électronique des marchés publics.

Les offres doivent comporter « un dossier de candidature », « une offre technique » et « une offre financière » : sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, conformément à l'article 67 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des Marchés Publics et des délégations de services publics, et conformément aux prescriptions de l'article 16 de l'Instructions aux Soumissionnaires.

Le soumissionnaire préparera les documents constituant son offre (dossier de candidature, offre technique et offre financière) en un (01) original et deux (02) copies, et un (01) sur support informatique.

L'enveloppe extérieure contenant les trois enveloppes (dossier de candidature, offre technique et offre financière) sera anonyme et fermée et devra porter la mention :

À n'ouvrir que par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres »
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

N° 06/2025, Portant :

**« ÉTUDE D'IDENTIFICATION, DE FAISABILITÉ ET DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET
DÉTAILLÉE De L'EXTENSION OUEST DU TRAMWAY DE CONSTANTINE »**

Les offres doivent être déposées à l'Entreprise Métro d'Alger sise 170 B, Rue Hassiba Ben Bouali, Alger, le **dernier jour de la durée de préparation des offres avant 13h30.**

Si le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour de dépôt des offres en séance publique à **14h00**, et en présence de l'ensemble des soumissionnaires, qui souhaiteraient assister, au niveau du siège de l'EMA sise 170 B, rue HASSIBA BEN BOUALI-Alger.

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres accordée aux soumissionnaires augmentée de délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

Les soumissionnaires ou leurs représentants sont cordialement invités uniquement à assister à l'ouverture des plis.